

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 14 AVRIL 1978

DECRET N°78/292 /MTJ-SGFPT/DPP 4-5-8
portant intégration et nomination de Mr.
MAWA Nestor dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).--

VISAS:

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU
PLAN

D.B.
DCM.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;
Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8;
Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu le décret n° 67-304 du 30-9-67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19-20 et 21 du décret n° 64-165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 64-165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
Vu l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n° 35-77 du 28-7-77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu la lettre n° 2758/MEN-SGEN-DPAA du 29-12-77 du Directeur du Personnel de des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;

DECREE :

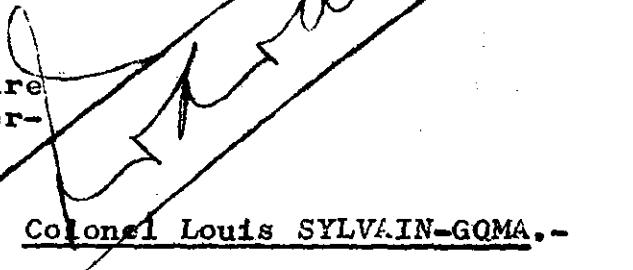
ARTICLE 1er. -- En application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 et 67-304 des 22-5-64 et 30-9-67 susvisés Monsieur MAWA Nestor, né le 10-12-1952 à NZabi-Taba(Zanaga), titulaire de la Licence ès-Lettres, section Philosophie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°. -- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

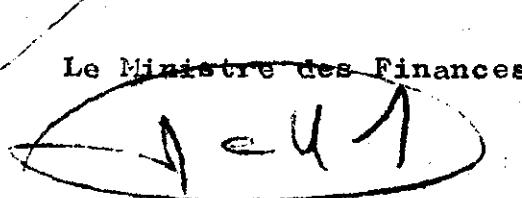
ARTICLE 3°. -- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

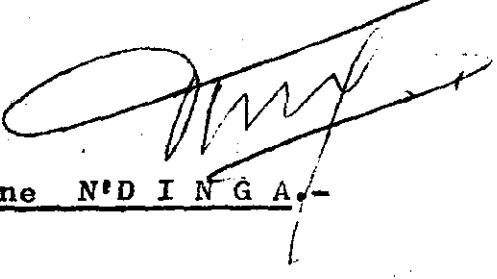
BRAZZAVILLE, le 14 AVRIL 1978

ar le 2^e Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. --

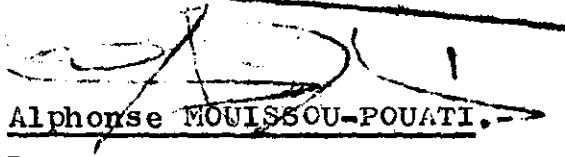
Le Ministre de l'Education Nationale


Le Ministre des Finances


Antoine N'DINGA. --


Henri LOPEZ. --

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux


Alphonse MOUSSOU-POUATI. --

AFFILIATIONS:

JORPC	1
SGFPT/DPP	3
DPP/BST	1
D.B.	3
DCP	1
MIN ED.NAT	2
DGEN	2
DPA	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
DGCM/BC	2

